



L'inauguration de la nouvelle gendarmerie.



Journées portes ouvertes chez Rice Cakes International – page 4



L'E.H.P.A.D. : L'extension de l'hôpital inaugurée – page 3



L'agenda de votre été
page 16

■ La Municipalité poursuit son action et sa volonté de rénover et de dynamiser notre Commune.

Le contexte en ces temps de crise économique ne doit pas nous affecter mais au contraire nous rendre encore plus combatif.

Combatif pour maintenir les services publics en zone rurale, combatif pour mener à bien nos projets, combatif pour répondre à vos attentes.

Après la journée de présentation de l'activité de l'entreprise Rice Cakes International à La Valade, viennent les inaugurations de la nouvelle gendarmerie et de la restructuration de l'hôpital-Maison de Retraite.

La révision de la carte Communale, qui permet l'implantation de la future zone commerciale à Grands Champs sur la RD 5, a été approuvée, le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration, l'étude de faisabilité d'un éco-quartier à La Valade arrive à son terme, le lotissement du Magnasou est en très bonne voie, l'aménagement du bourg avec en premier lieu la réalisation de la Place

Pierre Brémond (Seigneur fondateur de la Bastide avec la Charte de 1288) avec la réhabilitation du logement communal en logement commercial va démarrer avant la fin de l'année.

La 2^{ème} tranche des travaux du gymnase sera réalisée cet été, le sentier pédestre qui permettra de relier en toute sécurité le centre ville à la plage est quasi-achevé ; une pataugéoire pour accueillir les tout petits a été créée près de la piscine, l'aménagement de l'espace devant la Maison des Associations par les Services Techniques est terminé.

Mais il y a encore beaucoup à faire. Les commerces du centre-bourg, à l'image de tous les centres-villes, souffrent ; l'aménagement du bourg auquel nous travaillons devrait y remédier en partie. Le secteur artisanal et industriel résiste.

L'activité associative, même si elle connaît quelques difficultés parfois, se porte bien.

Quant à la saison touristique, elle s'annonce plutôt bonne.

Mais la vie d'une commune ne se limite pas à du bâti ou à des activités professionnelles.

Le lien social, le vivre ensemble sont aussi très importants ; nous essayons donc de répondre à vos sollicitations et à vos difficultés quand cela est possible.



La vie d'une Commune c'est aussi des loisirs et du plaisir. Ainsi le Conseil Municipal se joint à moi pour féliciter l'équipe des moins de 13 ans filles de hand-ball qui ont remporté coupe et championnat de la Dordogne, ainsi que l'équipe moins de 18 ans de football « Dronne Double » qui sont arrivés en finale.

Enfin, la vie d'une Commune c'est malheureusement des deuils et de la peine pour les familles.

Il nous faut donc saluer la mémoire de M. Rémi ROBIN qui fut conseiller municipal, 1^{er} adjoint et Maire de Saint-Aulaye pendant 3 mandats consécutifs et qui a marqué de son empreinte la vie eulalienne.

Yannick LAGRENAUDIE
Maire de Saint-Aulaye



■ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Le samedi : de 9 h à 12 h.

Téléphone : 05.53.90.81.33

www.saint-aulaye.com
Courriel : mairie-staulaye@voila.fr

■ VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**, tient une permanence à la mairie les jeudis et samedis de 10 h à 12 h.

Les permanences assurés par les adjoints :

1^{er} adjoint, **Jean-Michel EYMARD**
le mardi de 10 h à 12 h.

2^e adjoint, **Francis GUÉRIN**
le mardi et le vendredi de 14 h à 16 h.

3^e adjoint, **Jacky JAULIN**
le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

4^e adjoint, **Nelly GARCIA**
le mercredi de 10 h 30 à 12 h.
et le jeudi de 10 h à 16 h.

■ La gendarmerie inaugurée

Samedi 19 juin, un an après la pose de la première pierre, la commune a inauguré sa nouvelle gendarmerie.

Accueillis par le maire Yannick Lagrenaudie et par le Conseil Municipal, de nombreuses personnalités étaient présentes lors de cet événement : la Préfète de la Dordogne Béatrice Abolliwier, le président du Conseil général de la Dordogne et sénateur Bernard Cazeau, le sénateur Claude Bérut-Debat, la députée Colette Langlade, la Conseillère régionale Béatrice Gendreau, le Conseiller général Jean-Jacques Gendreau et le Commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne Eric Delestrade. Après la coupe du ruban, une visite des nouveaux locaux était proposée aux invités. Puis ce fut la solennelle cérémonie militaire.

« Avec cette gendarmerie, le pari de la municipalité est d'offrir aux résidents et aux arrivants potentiels les mêmes services que l'on peut trouver en ville, pour être attractifs et maintenir ainsi une bonne dynamique dans notre commune. Quand notre ville se lance dans la construction d'une gendarmerie nouvelle, elle formule un engagement fort en pariant sur l'avenir, faisant fi de la

résignation ou de la morosité. Elle refuse de perdre une présence et un service important de l'Etat pour offrir aux habitants du territoire la sécurité à laquelle ils ont droit.

Cette construction aurait pu ou aurait dû être réalisée par la Communauté de Communes mais il était trop tard pour présenter un nouveau projet car le retard ajouté aux différentes moutures envisagées aurait pu être fatal. »

Concernant la gendarmerie, déclare le maire, elle comprend un bâtiment administratif composé des bureaux du commandant de brigade, du commandant de communauté de brigades, de l'adjoint du commandant de brigade, de l'accueil, du local radio et du local technique, des locaux des gendarmes, du local audition, du magasin, des archives ainsi que des chambres de sûreté. Un espace extérieur est aménagé avec un parking de sept places ainsi qu'un espace vert. D'autre part, cinq logements ont été construits.

La municipalité souhaite la bienvenue dans leurs nouveaux locaux au lieutenant Vincent, Chef de la Communauté de Brigades, à l'adjutant Cibot, Chef de brigade, à Jean-Luc Devaure, Maréchal des Logis Chef, aux Gendarmes Jean-Luc

Campagnaud, Frédéric Germain et François Gosselin ainsi qu'aux Gendarmes Adjoints Volontaires Ingrid Baillet et Aurélie Bourg. Et à toute leur famille.

Le financement

La construction totale de la gendarmerie s'élève à 1 422 716,75 € avec 156 492 € de dotation de l'Etat, 330 000 € du Conseil général de la Dordogne, un autofinancement communal de 217 027 € et un emprunt de la commune de 680 000 € sur 15 ans, emprunt couvert par les loyers.



■ Hôpital : quatre ans de travaux s'achèvent

Le coût de la restructuration de l'hôpital-maison de retraite s'élève à 8 179 444,59 €. L'établissement dispense un service de santé indispensable à la population.

Fin 2005, ce fut le début des travaux à l'hôpital-maison de retraite. Début 2010 la fin des travaux puis l'inauguration le samedi 19 juin.

Cette restructuration est importante pour Saint-Aulaye et pour tout notre territoire. Elle permet d'offrir un service de santé ou d'accueil de proximité. Si l'on y rajoute les 140 emplois existants, cela représente un secteur économique de premier plan.

« Avec la réforme hospitalière et la création de l'Agence régionale de Santé, les directeurs d'établissements concernés, les Présidents de Conseils d'Administration, les Maires dont le conseiller général Jean-Jacques Gendreau ont commencé à réfléchir à une mutualisation des moyens et à anticiper un travail en commun sur notre périmètre, réflexion qui se fera à partir d'un état des lieux, d'une analyse des besoins, pour aboutir à la construction d'un projet avec des objectifs qui pourraient être les suivants : fusion des SSIAD de Ribérac et

Saint-Aulaye, demande commune de lit d'HAD sur le territoire en s'appuyant sur le maillage et les compétences déjà existantes, lingerie, buanderie communes, création de services mutualisés en matière d'hygiène, etc » a précisé le maire et Président du Conseil d'Administration.

Mais si la santé n'a pas de prix, elle a un coût. Le montant des travaux s'élève à 8 179 444,59 € y compris la réfection des cuisines non prévue au départ.

Pour cette réalisation, l'établissement a bénéficié des subventions suivantes : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 800 000 €, Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et sociaux (Conseil Général) : 800 000 €, Institution de Retraite Complémentaire des emplois de la famille : 60 000 €. REUNICA-Branche habitat et accompagnement seniors : 120 000 €

A cela, il faut ajouter un prêt sans intérêt de la CRAM Aquitaine de 950 000 €, 3 emprunts : auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 800 000 €, auprès du Crédit agricole : 400 000 € et auprès du Crédit Local de France de : 1 400 000 €. Enfin, un autofinancement de 2 500 000 € vient boucler ce budget qui a été rigoureusement suivi par la Directrice M^{me} Nadine Thomas et visé par M. Cousty, Trésorier.

Nous disposons donc maintenant d'un bel établissement qui compte 139 lits, une unité Alzheimer de 18 lits, actuellement en phase expérimentale, et donc 140 agents. De plus, le tarif maison de retraite n'augmente pas. Le tarif d'hébergement de la journée est de 41,18 € auquel il faut rajouter 4,91 € de tarif dépendance. Ces tarifs plutôt bas ont été permis grâce à l'autofinancement et à l'accompagnement par l'ARS avec l'augmentation de la Dotation Globale pour la restructuration des cuisines. Enfin, il faut saluer le travail accompli depuis sa nomination par la Directrice M^{me} Thomas qui a su redresser l'établissement et gérer les travaux et le budget avec beaucoup de compétence.



■ Travaux au gymnase

Après les travaux effectués l'année dernière concernant le gymnase - toiture, ventilation, sol, installation la municipalité va effectuer la réhabilitation des vestiaires, des douches et l'amélioration du chauffage des salles attenantes.

Il est prévu d'installer des panneaux solaires pour la production d'eau chaude en réseau secondaire des douches.

Les vestiaires seront agrandis pour être aux nouvelles normes.

Les travaux sont confiés au cabinet

d'architecture de M. Xavier Georges et devraient se dérouler durant cet été pour que l'ensemble soit opérationnel courant septembre.

A l'heure de la mise en page du journal nous n'avons pas encore les plans définitifs.

■ Lotissement du « Magnassou »

La commune de Saint Aulaye propose à côté de la nouvelle gendarmerie 10 lots viabilisés avec :

Lignes électriques et téléphoniques enterrées

Assainissement collectif

Possibilité de branchement au réseau gaz naturel

Bornage effectué

Grâce à l'aide du Conseil Général de la Dordogne pour l'accession à la propriété et construction de résidence principale les terrains sont vendus au prix de 12 € le m² (sous conditions)

Il est également possible d'obtenir de la commune de Saint Aulaye une aide limitée à 4000 € pour la construction (sous conditions)

Des promesses d'achat ou options sont déjà posées pour 5 lots sur les 10 existants. Pour tout renseignement s'adresser à la mairie au 05 53 90 81 33



Plan du lotissement du Magnassou.

Le Conseil autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises désignées ci-dessus.

■ Rice Cakes International

L'entreprise Rice Cakes International, créée en avril 2008 au domaine de La Valade, a organisé, vendredi 28 mai, une journée « portes ouvertes ». Spécialisée dans la production de galettes de riz soufflé et autres produits sans gluten, la société a débuté sa production en septembre dernier. Déjà propriétaires d'une société en Irlande qui produit aussi des aliments sans gluten, John Dawson, propriétaire de l'usine avec son épouse Elizabeth, a rappelé que 95 % des ventes se faisaient pour l'instant à l'étranger. Venu à Saint-Aulaye grâce à l'agence Invest In France, Périgord Développement et le Conseil général, le couple a tenu à rendre hommage à Marc Mercier, disparu

tragiquement et ayant œuvré pour l'installation de l'entreprise avec Périgord Développement.

Le maire Yannick Lagrenaudie a souligné le poids économique de l'installation de Rice Cakes International avec la création d'emplois dont a profité le secteur. D'autre part, la municipalité a également fait un effort financier avec l'achat de terrains à La Valade, destinés maintenant à la création d'un éco-quartier. Les effectifs, actuellement constitués de 16 employés dont 12 en production, devraient grimper à 35 personnes en 2012. La conseillère régionale Béatrice Gendreau est intervenue pour souligner que cette entreprise a pu voir le jour grâce au travail conjoint du

Conseil Régional et du Conseil Général, notamment par le système d'avances remboursables et de la Municipalité de Saint-Aulaye. Une visite de l'usine a ensuite eu lieu en présence du Président du Conseil Général, Bernard Cazeau.

Déjà propriétaires d'une société en Irlande qui produit des aliments sans gluten, ils fabriquent des galettes de riz nature, multi-grains, au chocolat au lait ou blanc. Tous les ingrédients, poudre de chocolat belge, farines de lin, quinoa, maïs, riz sont stockés dans des zones bien définies.

Les produits de l'entreprise sont en vente au magasin d'usine.

Renseignements au 05 53 90 59 50



■ Un éco-quartier, qu'est-ce que ça veut dire ?

À La Valade, des terrains achetés par la mairie devraient accueillir un futur quartier écologique.

Qu'est-ce qu'un éco-quartier ?

C'est un quartier ou un lotissement, réalisé avec des matériaux écologiques, répondant aux normes de Haute Qualité Environnementale ou respectant les critères du Développement Durable.

C'est ainsi que le bois, l'énergie solaire par exemple peuvent avoir la priorité. En outre, c'est un lotissement où les formes de vie sociale, plus solidaires, avec des espaces communs, sont repensées.

On peut donc envisager le bois (puisque nous sommes dans la Double) comme énergie chauffante, un garage collectif pour les voitures, un espace collectif pour les ordures ménagères, un espace commun de rencontres, un espace « agricole » (potager, poulailler...) mis à disposition des résidents, etc

Les terrains concernés sont constitués de 2 parcelles :

Une parcelle plate qui pourrait accueillir des bâtiments en habitat semi-collectif proposés à la location ou à la vente et une autre légèrement pentue pour des pavillons en accès à la propriété.

Pour mener à bien ce projet nous avons fait appel à la SEMIPER, structure départementale, qui réalise une étude de faisabilité.

Un comité technique a été créé ; il est composé d'élus, d'habitants de Saint-Aulaye et de représentants de services de l'Etat : Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale du Territoire, Conseil en Archi-

ture, Urbanisme et Environnement,...

Ce projet devrait être un projet pilote de par son caractère innovant, soutenu par les services compétents du département et de l'Etat, et donc bénéficier de retombées médiatiques qui permettront de le valoriser.



M. le Maire et N. Garcia, adjointe sur le futur quartier écologique.

■ Des terrains à acquérir

Afin de développer le futur éco-quartier sur le site de la Valade, la municipalité doit acquérir des bandes de terrains à proximité permettant l'accès à ses parcelles.

Les offres d'achats aux 3 propriétaires concernés sont en cours. Les prix proposés correspondront à ceux pratiqués

sur le secteur de Saint-Aulaye.

La surface totale serait d'environ 5 hectares. L'acquisition de ces parcelles permettra de prolonger le chemin longeant chez M^{me} Galinat dont l'origine débute dans la rue Jean Vrillaud aux Chenevières.

■ Projet de ferme photovoltaïque à Saint-Aulaye

La société Nass & Wind Energies Nouvelles, filiale du groupe familial français indépendant Nass & Wind, étudie depuis le mois d'avril la faisabilité d'un projet de ferme photovoltaïque sur la commune de Saint-Aulaye aux lieux-dits « Le Pont Navarre » ou « Dessus du Toupinier ». Depuis sa création en Bretagne en 2001, cette société développe, finance, construit et exploite des centrales de production d'électricité

d'origine renouvelable à travers ses différentes filiales : l'éolien terrestre et maritime, et le solaire photovoltaïque.

Après avoir reçu une délibération favorable du conseil municipal le 2 avril dernier, Nass & Wind Energies Nouvelles dont les bureaux sont situés à Toulouse, s'est rapproché des propriétaires fonciers concernés afin de recueillir leurs consentements. Elle souhaite en effet s'assurer du soutien des propriétaires et des élus locaux avant de pouvoir lancer les études environnementales et paysagères dont découlera la faisabilité de ce projet de production d'électricité d'origine solaire.

Les deux zones identifiées pour accueillir le projet de Saint-Aulaye sont le fruit d'un travail de présélection réalisé par cette dernière. La société toulousaine a appliqué des critères discriminants stricts tels que l'éloignement systématique des zones présentant un fort intérêt pour la biodiversité (Natura 2000, zones humides...) mais aussi l'éloignement des sites inscrits et classés, des habitations et des monuments historiques.

La prochaine étape consistera à informer les Eulaliens des premiers résultats des études de faisabilité à travers plusieurs réunions de concertation. Pour Nass & Wind Energies Nouvelles, le développement de ce projet doit se construire autour du respect des acteurs locaux dans un processus qui permettra aux riverains, habitants et associations d'être entendus.

Elle s'engage également à recycler les panneaux solaires et prend en charge le démantèlement de la ferme photovoltaïque afin de permettre aux terrains de retrouver leur vocation initiale après exploitation de la centrale photovoltaïque.

Nass & Wind Energies Nouvelles dans le cadre d'une convention avec la commune de Saint-Aulaye accompagne la mise en place d'une « Maison des Energies Renouvelables ». Ce lieu d'accueil aura pour vocation d'expliquer ce projet et de faire découvrir les énergies renouvelables aux établissements scolaires, habitants et touristes.

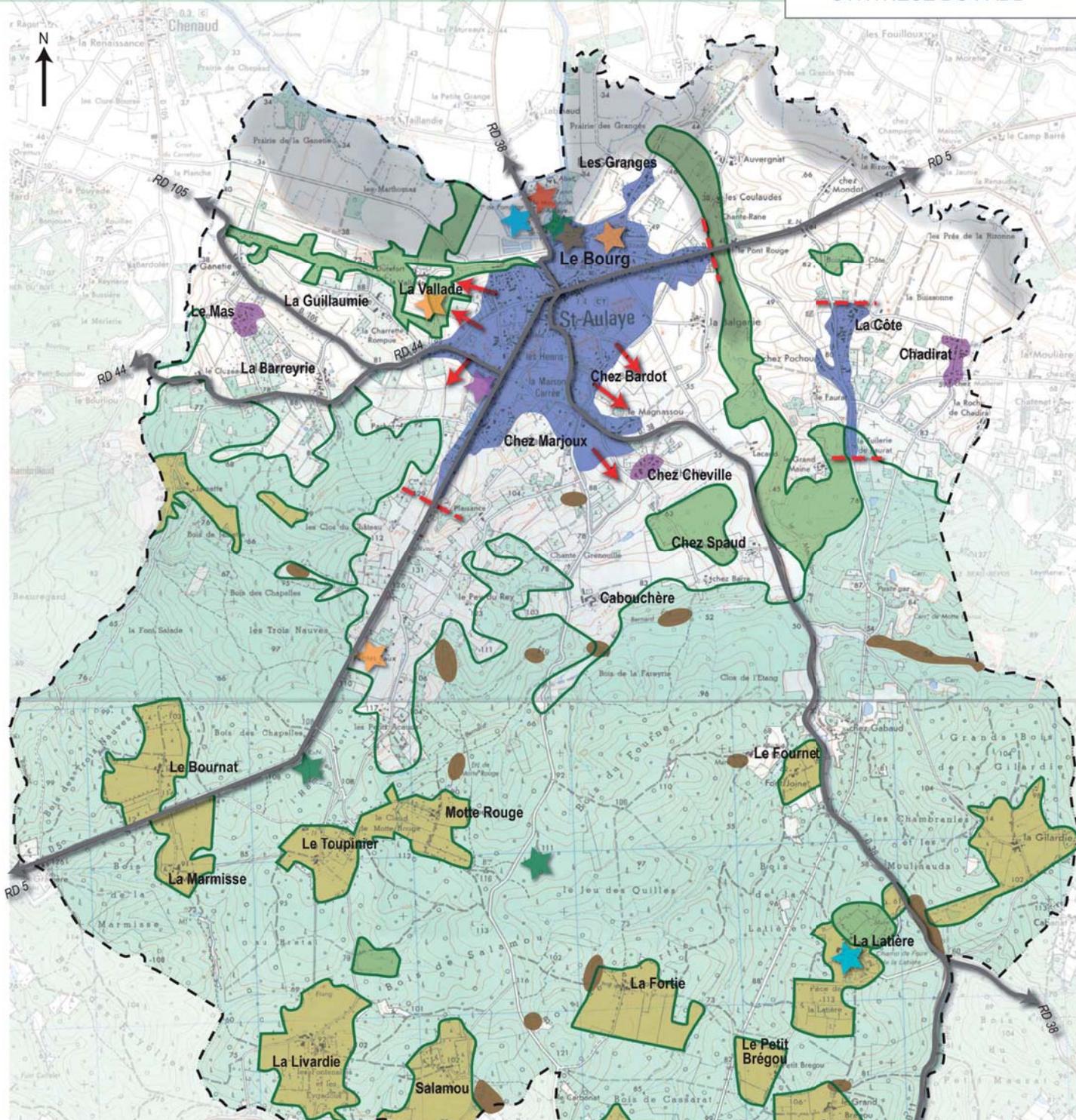


Exemple de ferme photovoltaïque.

Plan Local d'Urbanisme

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
SAINT-AULAYE

SYNTHÈSE DU PADD



LEGENDE

- Pôle primaire d'urbanisation
→ enjeu de développement pour le bourg
- Pôle secondaire d'urbanisation
→ enjeu de reconnaissance de l'existant
- Enjeu de limitation de l'urbanisation linéaire
- Enjeu de reconnaissance et de densification du pôle touristique
- Enjeu de développement ou de maintien des zones artisanales et industrielles existantes
- Enjeu de reconnaissance des espaces sylvicoles, et de maintien de cette occupation des sols
- Enjeu de préservation de boisement structurant
- Enjeu de mise en valeur d'un espace public de type jardin (secteur de La Fontaine)
- Enjeu de préservation des clairières à dominante agricole
- Enjeu de reconnaissance d'un pôle de loisirs et commercial
- Enjeu de développement d'une zone commerciale
- Enjeu de développement urbain
- Secteur de risque d'inondation
→ enjeu de sécurité publique

Après l'approbation de la révision de la Carte Communale, la Municipalité travaille à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui est un document plus précis que la Carte Communale et qui permet d'avoir une meilleure maîtrise du développement urbain et économique et de préserver les zones qui doivent l'être. Cette carte est une synthèse de la réflexion en cours du Projet d'Aménagement de Développement Durable requis par les services de l'Etat. Une réunion publique est prévue pour sa présentation et les modifications éventuelles à y apporter.

- Enjeu de protection des étangs majeurs et de leurs abords
- Enjeu de développement des énergies douces

0 1 Km



■ Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2010

Maîtrise d'oeuvre :

Place Pierre de Brémont et restauration d'un bâtiment juxtaposé à vocation commerciale :

Le Bureau d'Intervention sur le Paysage et la Société d'Etudes et d'Aménagement et de Paysage avec l'architecte Xavier Georges ont adressé leur proposition.

Le Conseil retient la Société d'Etudes et d'Aménagement et de Paysage pour un montant d'Honoraires de 13 700,00 € HT et l'architecte Xavier Georges pour un montant d'honoraires de 24 938,20 € HT, mieux-disants.

Recrutements d'agents saisonniers pour la surveillance des toboggans aquatiques, de la plage et de la piscine :

M. Grelier Dimitri est embauché du 11 juillet au 1^{er} août, pour la surveillance des toboggans, 21 heures par semaine.

M. Auffray Christopher, titulaire du BNSSA, est embauché du 10 juillet au 15 août pour aider à la piscine et pour la

surveillance de la plage, 35 heures par semaine.

Marchés nocturnes des 31 juillet et 13 août :

Une régie de recettes est instituée pour percevoir les droits de plaçage des commerçants.

Le tarif est de 10 € pour un marché et de 15 € pour deux marchés.

Règlement intérieur :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, sous réserve des modifications apportées, le Conseil accepte le règlement intérieur présenté.

Le règlement sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2010.

Foire de la Latière des 30 avril et 1^{er} mai :

Cette édition a connu une forte fréquentation avec 6 400 véhicules, ce qui représente 20 000 personnes sur les 2 jours.

C'est la 3^{ème} meilleure affluence depuis que le nombre de visiteurs est compté.

■ Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2010

Gendarmerie- Avenants de travaux :

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 mars a retenu les avenants aux marchés suivants :

LOT	ENTREPRISE	Marché de base HT	Avenant N°1	Nouveau Marché HT
1 - Gros-œuvre	S.A.R.L BERNAZEAU	278 715,44 €	3 538,72 €	282 254,16 €
2 - Charpente	S.A.R.L MATHIS et DANEDE	37 944,49 €	- 300,00 €	37 644,49 €
5 - Menuiseries Ext./Int.	SCOMBAT/BERGES	123 235,00 €	9 884,00 €	133 119,00 €
6 - Electricité/VMC	S.A.R.L ETEC	113 325,51 €	1 846,64 €	115 172,15 €
7 - Plomberie/ Chauffage	S.A.R.L MORISSET	105 467,80 €	3 796,44 €	109 264,24 €
8 - Plâtrerie/Isolation	S.A.R.L BOCQUIER	85 292,69 €	1 229,54 €	86 522,23 €
11 - Enduits Extérieurs	S.A.R.L ESTEVES	24 610,60 €	800,00 €	25 410,60 €
12 - V.R.D	S.A.R.L PRUNIER	91 427,29 €	12 560,54 €	103 987,83 €

Le Conseil autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises désignées ci-dessus.

■ Acquisition de terrain

Afin de favoriser une vue panoramique dans le cadre de la découverte de la ville, le Conseil décide d'acheter à Mme Brousse une parcelle de terrain aux « Chenevières » moyennant le prix de 2 500 €, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

■ Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2010

Carte Communale :

Le Commissaire-Enquêteur a remis son rapport qui a ensuite été étudié par le groupe de travail composé de la Commission municipale d'Urbanisme et les services de l'État (Service Aménagement Urbanisme Habitat et Ville et Service de l'Agriculture et de la Forêt). Les requêtes déposées par certains habitants ont été examinées. Les demandes rejetées seront étudiées lors du Plan Local d'Urbanisme.

Consultation d'architectes :

La Commune a fait appel à candidature d'architecte afin de mener la mission d'étude et de direction de l'exécution des contrats de travaux de réfection des vestiaires et des deux salles attenantes au gymnase. Ainsi :

• M. Xavier Georges propose :
montant des travaux : 150 000 € HT,
honoraires : 14 250 € HT, soit 9,50 % du
montant des travaux,

• Mme Françoise Nanotherbreteau
propose : montant des travaux : 115 000 €
HT, honoraires : 14 200 €, soit 12,35 %
du montant des travaux,

• M. Jean-Hervé Haller propose :
montant des travaux : 180 000 € HT,
honoraires : 15 120 €, soit 8,40 % du
montant des travaux.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition la mieux disante de M. Xavier Georges. Les travaux seront réalisés en juillet et août 2010.

Mise à disposition du local Syndicat d'Initiative :

Considérant la création de l'Office de

Tourisme, le Conseil décide à l'unanimité de mettre à sa disposition le local occupé auparavant par le Syndicat d'Initiative et autorise le Maire à signer la convention afférente.

Orientations budgétaires :

Seront présents notamment dans le budget 2010 les programmes suivants : la clôture du stade, les travaux du camping, de la piscine et de la plage, le sentier pédestre, le circuit découverte de la ville, la place Pierre de Brémont, les vestiaires et sanitaires du gymnase, la voirie, l'acquisition de terrains, le bâtiment communal « Lafarge », le musée du Pastel, la réfection ou création de trottoirs.

Création d'une clôture entre les deux stades :

Afin que le stade soit homologué par la Fédération Française de Football, il est nécessaire de créer une clôture avec portillon entre les deux terrains. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise Saint-Aulaye Construction pour un montant de 3 040 € HT.

Décharge sauvage :

Une décharge sauvage a été signalée. Plus amples renseignements seront pris notamment sur sa localisation.

Musée : équipement

Afin d'améliorer la qualité des visites au Musée du Cognac, le Conseil Municipal décide d'acquérir deux écrans LCD et deux lecteurs DVD pour un montant de 542,39 HT.

■ Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Zonage d'assainissement : enquête publique

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport : aucune opposition du public n'a été faite concernant le projet. Quatre personnes ont demandé des renseignements sur le zonage et quatre autres ont demandé de légères extensions du zonage afin de bénéficier du raccordement au réseau collectif.

Ces requêtes ne remettant pas en cause le projet, elles sont jugées recevables. Le Commissaire enquêteur émet donc un avis favorable au projet de zonage d'assainissement et souhaite que les demandes d'extension soient intégrées dans le zonage.

Une demande d'un habitant de La Côte a été reçue après la clôture de l'enquête publique. Cette personne souhaite être raccordée au réseau collectif, car son assainissement individuel ne fonctionne

pas, or sa propriété se situe à plus de 150 mètres du réseau. Un devis sera demandé à deux entreprises différentes afin d'évaluer le prix du raccordement, sachant que la Commune participe aux frais de raccordement à hauteur de 50 % du montant des travaux (participation plafonnée à 914 €). Le reste étant à la charge du pétitionnaire.

Convention avec la SCP RALLION

Station Service : afin de définir les limites et mitoyennetés, il convient de faire un bornage ainsi que d'établir des plans de masse et de l'intérieur du bâtiment. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la SCP Rallion pour un montant de 1 951,10 € HT.

Garage Favier : pour mener à bien la réhabilitation du bâtiment, la SCP Rallion propose d'établir les plans pour un montant de 1 165 € H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Éco-quartier

La Société d'Économie Mixte du Périgord, responsable de l'étude de faisabilité de l'écoquartier, propose de constituer un Comité Technique composé de 3 élus, de 3 représentants de la population, de 4 membres choisis au sein du CAUE de la Dordogne, de la DIREN Aquitaine, de l'ABF et le conseiller de développement du Conseil Général pour la zone du Val de Dronne, ainsi que la SEMIPER. Ce Comité a un rôle d'instance, de réflexion et de débat cadrant et orientant le projet, d'évaluation d'alternatives et de formulation d'avis. Le Conseil Municipal accepte la composition du Comité Technique à l'unanimité. Les élus siégeant à ce Comité sont : MM. De Almeida, Eymard et Lagrenaudie ; les représentants de la population sont : MM. Jossien, Connois et Leroy.

Afin d'établir le bornage, les relevés topographiques et les documents de modifications cadastrales, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de la SCP Rallion pour un montant de 1 774,50 € H.T.

Concordia

L'association Concordia propose un nouveau chantier qui aura lieu la première quinzaine d'août. Le Conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention afférente à ce sujet. Le chantier sera composé de débroussaillage et de préparation d'un sentier reliant la rue Bel Air à l'ancienne voie de chemin de fer.

MM. Guérin, De Almeida, Robin et Mme Garcia seront les responsables de ce projet.

Maison des Associations :

Les salles étant utilisées par des particuliers qui donnent des cours ou des conseils contre rétributions, il convient d'instituer une demande de participation financière à Josy Danse, Amanda Cork, Michel Bordas et Bénédicte Bonnes. La grande salle sera utilisée en contre partie de 12 € par mois et les petites 8 € par mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Club des Aînés :

Trois devis ont été demandés pour le changement de la porte d'entrée du local occupé par le Club des Aînés : SCO.MEBAT. : 3 323 € H.T, SCN Bois : 4 291 € HT, Lagarde : 2 937 € HT.

Règlement intérieur :

Un règlement intérieur a été fait en concertation avec le personnel et les élus. Il sera examiné lors du prochain Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne. Si ce dernier n'y voit pas d'objection, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

■ Coup de projecteur sur les Budgets Communaux

Les comptes de gestion 2009 des lotissements « Route de la Double », « Chez Cheville », du Service Assainissement, de la Station-Service, de la Centrale Hydro-électrique, des Locations communales et de la Commune, établis par M. le Percepteur, sont conformes aux comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Budget assainissement

L'excédent de fonctionnement de 146 543,61 € sera affecté à la section d'investissement.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la redevance à payer par les Usagers, basée sur la consommation d'eau de chaque abonné, outre l'abonnement, à partir du 1er janvier 2010 :

Abonnement :	128,50 €
De 1 m ³ à 50m ³ :	0,44 €
De 51 m ³ à 300m ³ :	0,42 €
Au-delà de 300 m ³ :	0,38 €

En outre, il sera dû 0,174 € / m³ d'eau consommé au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La somme ainsi collectée sera reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Concernant le budget primitif le conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions suivantes :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 112 352 €
Dépenses et recettes d'Investissement : 555 195 €

Budget Lotissement Route de la Double

Le Compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 10 216,82 €.

Concernant le budget primitif, les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 126 283,18 €.

Prix des lots :

Le prix du m² est fixé à 12 € soit pour 1 500 m² : 18 000 €

Budget Centrale Hydro-électrique

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 19 675,16 €

Budget Station-service

L'activité laisse apparaître un léger excédent difficile à établir compte-tenu du volume restant dans les cuves à l'instant T.

Pour le budget primitif, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 211 355 €

Budget Camping

La trésorerie générale nous ayant contraint à établir un budget spécifique pour le camping, il est soumis à l'impôt sur les sociétés, soit 33 %.

Néanmoins, la bonne saison réalisée l'an dernier laisse apparaître un excédent d'environ 12 000 €

Budget Commune

L'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 238 122,76 € sera affecté à la section d'investissement.

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :

1 191 204,33 €

- en recettes pour un montant de :

976 214,00 €

Le budget primitif adopté à l'unanimité établit les dépenses et les recettes de fonctionnement à 1 722 860 €

et les dépenses et les recettes d'investissement à 3 198 193 €

Vote des taxes locales : Pas d'augmentation

Le Conseil Municipal après avoir baissé les taux de 6 % en 2008, les avoir maintenus en 2009, les maintient au même taux en 2010.

Ainsi pour 2010, le produit des impositions directes s'élève à 433 868 €.

TABLEAU DES IMPOSITIONS POUR 2010

Nature des taxe	Pour mémoire, Taux votés en 2009	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	8,84 %	1 365 000 €	8,84%	120 666 €
Foncier bâti	15,81%	993 900 €	15,81%	157 136 €
Foncier non bâti	81,76 %	46 000 €	81,76%	37 610 €
				315 412 €
Compensation relais de la Taxe Professionnelle				118 456 €
				433 868 €

■ L'assainissement collectif va s'étendre

Dans le cadre de la révision de la carte communale, de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), de l'extension du réseau et de la réfection des lagunes, la municipalité a chargé la SAFEGE d'établir un diagnostic du système d'assainissement du bourg.

Cette démarche correspond également aux exigences de la loi sur l'eau.

L'objectif de l'étude est de faire le bilan du fonctionnement des réseaux d'eaux usées de la commune et de fournir les données permettant un dimensionnement adapté de la future station d'épuration (lagunes).

Le fonctionnement de l'actuelle station d'épuration est suivi par la SATESE qui effectue au minimum deux relevés annuels en période de hautes et basses eaux.

L'ensemble de l'entretien du système d'assainissement est effectué par les services techniques de la commune.

Bilan du pré diagnostic : d'importantes quantités d'eaux claires parasites sont observées à l'entrée de la station d'épuration surtout en période de fortes pluies ; le réseau de Saint-Aulaye est en entier séparatif mais pour le lotissement des « Chênevières » les eaux pluviales et usées se mélangent avant d'arriver à la station d'épuration ce qui explique en partie la remarque précédente. Pour ce réseau, pendant ces périodes le réseau d'eaux usées déborde dans celui des eaux pluviales. Certains postes de refoulement demandent quelques améliorations.

La station d'épuration fonctionne à pleine charge ce qui entraîne de mauvaises odeurs (fermentation) sur le bassin de tête. L'effluent traité en sortie est cependant de bonne qualité.

Déroulement des opérations :

A partir de ce pré diagnostic fourni par la SAFEGE, celle-ci doit : faire des propositions d'aménagement pour le réseau actuel. Fournir un devis pour la réfection des lagunes tenant compte de l'extension du réseau (route de Chenaud, du futur écoquartier de « La Valade », du lotissement du « Magnassou » et de la nouvelle gendarmerie, du réseau de chez « Marjoux », de la « Balganie » ainsi que de l'installation route de La Roche-Chalais de la future zone commerciale).

Cela permettra de demander des subventions et sera nécessaire pour l'appel d'offres avant de commencer les travaux qui devraient débiter dans le courant de l'année 2010.



L'actuelle station d'épuration.

■ Contrat d'objectif

Dans le cadre des contrats d'objectifs, la ville de Saint-Aulaye va recevoir la somme de 38 186 € du Conseil Général, destinée à financer l'aménagement du bourg, la création d'un cheminement piétonnier et d'un circuit découverte de la Ville.

■ Le musée du Cognac se transforme

Le musée du Cognac, ouvert depuis 1994, doit évoluer. C'est pour cela que cette année la municipalité a débuté un programme de rénovation progressive du Musée. Une première tranche de travaux a été réalisée, sous l'impulsion de Vincent Lucas, chargé de mission tourisme à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye et avec le soutien important des Services Techniques de la ville.

Tout d'abord, la suppression du compteur gaz qui a eu lieu début juin va permettre d'économiser des frais d'abonnements qui n'étaient plus nécessaires. (Des convecteurs électriques suffisent à chauffer le bâtiment).

Ensuite, les ossements d'homo-sapiens exposés dans le musée ont trouvé leur place dans une vitrine de l'Office de tourisme. Ils bénéficieront ainsi d'une meilleure visibilité.

C'est à l'étage que les premiers efforts se sont portés. Le déplacement de l'ancienne salle de classe a permis la mise en place d'un atelier des senteurs, du toucher. Un petit espace multimédia devrait voir le jour prochainement. L'ancienne salle d'exposition accueille désormais la salle de classe et est surtout devenu la salle vidéo du musée.

L'ancienne salle vidéo au rez-de-chaussée a été remplacée par un espace boutique-accueil. Les photos des panneaux explicatifs seront entièrement changés grâce au soutien du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC).

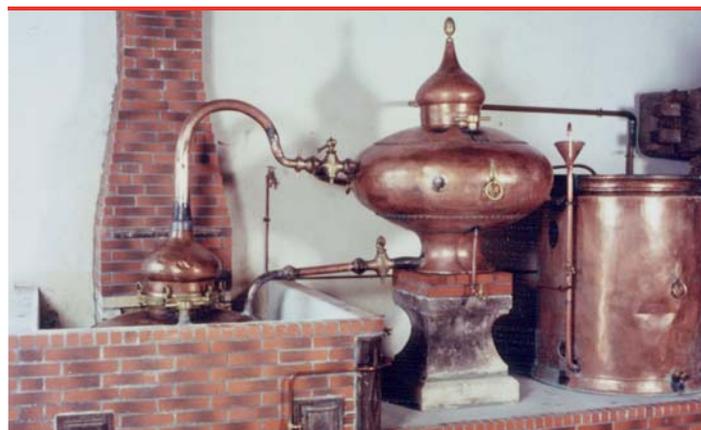
Les nouveaux horaires : du mercredi au lundi de 10 h à 12

h et de 16 h à 18 h. Les visites s'achèvent toujours par une dégustation.

Les nouveaux tarifs : 2,50 € adultes, 0,5 € moins de 12 ans et gratuit moins de 3 ans.

Le musée est ouvert du 15 juin au 15 septembre et sur rendez-vous le reste de l'année.

Les ossements d'homo-sapiens sont désormais exposés à l'Office de Tourisme.



L'alambic.

■ Un réaménagement du bourg indispensable

Les travaux de réaménagement du bourg, indispensables pour sa redynamisation, sa modernisation et son embellissement, se dérouleront en plusieurs tranches.

- **La première tranche** concerne la création de la Place Pierre Brémond et la réalisation du bâtiment communal en local à usage commercial la jouxtant, à l'emplacement de l'actuelle station-service qui cessera ses fonctions dès que la nouvelle sera opérationnelle.

Cela permettra de conserver un petit commerce d'alimentation dans le bourg et d'avoir un espace de stationnement supplémentaire qui prendront la place de bâtiments vétustes et inappropriés à cet endroit. Les architectes sont retenus (MM. Chaland et Georges) et les travaux pourraient démarrer fin 2010.

- **La deuxième** concerne l'aménagement de la rue du Docteur Lacroix.

Afin de redynamiser le tissu commercial, il faut impérativement assurer un meilleur déplacement des piétons et réduire la nuisance des poids Lourds. La Direction Départementale des Routes a programmé la réfection de la D 5 dans la traversée du bourg, c'est-à-dire à partir du panneau d'entrée de ville route de Ribérac, jusqu'à Chez Marjoux.

Cette réfection se fera en 2 tranches :

- La première comprendra vraisemblablement la partie Chez Marjoux jusqu'au

Musée du Cognac ; parallèlement à la bande de roulement est prévue une allée piétonne qui reliera ainsi le centre à la zone commerciale.

- La seconde ira du Musée du Cognac à l'entrée en provenance de Ribérac.

Plusieurs possibilités sont envisagées, sachant que les normes pour des trottoirs refaits sont de 1,40 m de large.

La volonté de la municipalité est de ralentir la vitesse des Poids-Lourds qu'il faudra prendre en considération dans l'attente d'un éventuel contournement qui leur serait réservé.

Dès lors, un resserrement de la chaussée peut être envisagé ; les différentes possibilités seront présentées lors d'une réunion publique.

Sont envisagés également pour les années à venir une meilleure connexion entre la Place du Champ de Foire et la Place Pasteur (rue des Faux Christs) ainsi qu'un réaménagement du parvis de la Mairie.

Le bourg possède des atouts patrimoniaux indéniables mais qui ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Ainsi, un automobiliste qui traverse

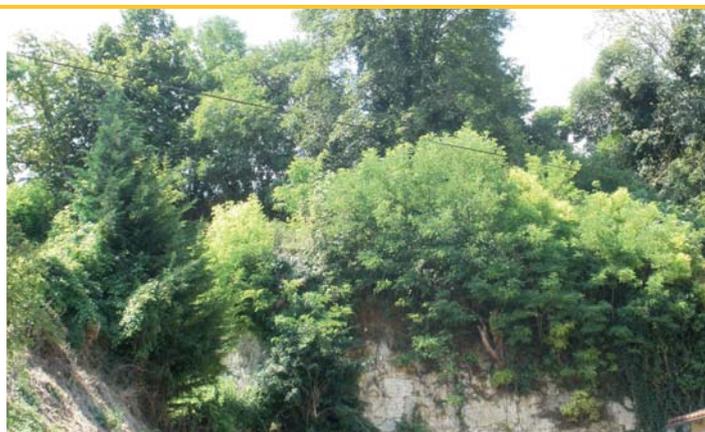


La circulation actuelle du centre-ville.

Saint-Aulaye ne voit pas les remparts et ne voit guère le château car il est situé en contrebas de la route.

L'architecte des Bâtiments de France et tous les services concernés à qui il a été exposé le projet confortent les élus dans leurs orientations.

■ « Le Chemin des Amoureux » avec Concordia



Le chemin piétonnier va renaitre.

Il a été décidé de réhabiliter un chemin piétonnier à l'abandon dont l'origine est sur l'ancienne ligne de chemin de fer et aboutit sur la rue Bel Air.

Le débroussaillage sera effectué par l'équipe technique afin de tracer le chemin très encombré. Une méthode technique de solidification du passage est mise en oeuvre pour sécuriser les utilisateurs.

L'association "Concordia", ayant passé un contrat pour 15 jours en août avec la municipalité, sera chargée de la confection du passage dit "Le chemin des Amoureux", il s'agira de nettoyage, de dégagement de débris, et d'arrangement environnemental. Ce chantier, convenant très bien à cette association, laisse croire à de bons résultats.

Dans un même temps, l'extrémité du chemin côté Bel Air donne sur un jardinet appartenant à M^{me} Brousse qui le concède pour le prix de 2 500 €. Y sera aménagé un belvédère.

■ Le nouveau complexe aquatique est opérationnel

La piscine municipale de Saint-Aulaye se dote d'un jardin aquatique avec un champignon cascade d'eau de 2 m de haut, et d'un espace de détente de 150 m² en bois autour du bassin. Le parc entourant la piscine et le toboggan sont aussi aménagés avec un terrain de Beach Foot et Beach Volley. La piscine et le toboggan ne sont donc plus deux installations indépendantes mais forment un complexe aquatique. En juillet et août, les tickets d'entrée sont vendus sur place, uniquement à la caisse de la piscine.

Il y a deux formules proposées :

Formule DÉTENTE : comprenant l'entrée de la piscine, du jardin aquatique et des installations du parc. Formule SENSATION : comprenant l'entrée de la piscine, du jardin aquatique et des installations du parc, l'utilisation du toboggan sans restriction pour l'après-midi (âge minimum 7 ans).

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en totalité par les services techniques de la commune de Saint-Aulaye, et la fabrication du jardin aquatique, par l'entreprise De Werra de Parcoul. Les tarifs sont les suivants :



Le jardin aquatique et son champignon cascade.

TARIFS PISCINE 2010

			Communauté de communes Du pays Saint-Aulaye	Hors Communauté de communes
Enfant de moins de 6 ans (Accompagné d'un adulte)		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Enfant de de 6 à 16 ans	DÉTENTE	TICKET	1 €
Carte Nominative 10 entrées			8 € *	10 €
SENSATION		TICKET	3,50 €	4 €
		Carte Nominative 10 séances	30 € *	35 €
Adultes	DÉTENTE	TICKET	1.50 €	1.80 €
		Carte Nominative 10 entrées	12 € *	15 €
	SENSATION	TICKET	4 €	4.50 €
		Carte Nominative 10 séances	35 € *	40 €

■ Le nouveau « Club de Loisirs Eulalien »

Le club des aînés a changé de nom. En effet, son Président Robert Denost a souhaité le nommer Club de Loisirs Eulalien « mieux adapté à nos activités et à nos objectifs » a-t-il indiqué.

L'association organise des sorties touristiques et des sorties spectacles.

Les sections loisirs créatifs, jeux de société et danse permettent à chacun de s'y retrouver.

Le club souhaite élargir son programme de danse à la "Country" et créer un atelier orienté vers des techniques de relaxation.

Renseignements : 05 53 90 60 10

■ Stop aux décharges sauvages !

La Municipalité vient de prendre un arrêté municipal concernant les décharges sauvages qui sont évidemment interdites par la loi et passibles de peines et d'amendes. En effet une décharge sauvage située entre La Gilardie et Chez Gabaud est en train de croître. Son existence est illégale et les propriétaires sont invités à cesser de l'approvisionner et à rendre le site propre.

Même cas de figure au bord de la D38 un peu avant La Latière au croisement de 2 DFCL où des tas de gravats débordent sur

les pistes. Enfin, environ 2 km après Cabouchère, un tas de gravats a été directement versé dans le fossé au bord de la voie communale !

Un tel manque de respect de l'environnement et d'autrui est inadmissible ; la Gendarmerie a donc toute latitude pour intervenir et dresser des procès-verbaux. Il faut savoir que comme le stipule la loi, c'est le propriétaire du terrain qui est responsable. Enfin, nous invitons les propriétaires à enlever les déjections canines qui souillent nos rues.



■ Ecole Élémentaire : 5 ou 6 classes ?

Après le mouvement et la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des élus, l'Inspecteur d'Académie a proposé un blocage à la fermeture d'un poste à la rentrée prochaine.

Cela signifie qu'un poste est retiré sauf si à la rentrée il y a un nombre d'élèves suffisant (105-110 ?).

Si nous arrivons à 108, nous retrouverions l'effectif actuel et nous aurions alors quelques

chances de conserver le poste.

Le 11 juin, nous avons envoyé un courrier à l'Inspecteur d'Académie pour l'informer que nous avons enregistré 8 inscriptions ce qui porte l'effectif à 103 élèves. Il nous faut donc encore quelques inscriptions.

Le contexte national qui préconise des suppressions de poste et des économies dans tous les secteurs publics et notamment dans l'Education Nationale doit nous rendre plus combatif.



5 ou 6 classes ?

■ Yoga, relaxation et méditation

Philippe Grand, habitant de Saint-Aulaye et enseignant de la Fédération Française Tantra Kundalini Yoga, propose des cours à La Roche-Chalais. Avec l'association « Moi m'Aime », ces cours ont lieu à la salle du Dojo (près de la bibliothèque) le mercredi à 19 h 30. Cette discipline peut aussi vous aider à devenir plus conscient de ce qui se passe en vous et autour de vous et ainsi apprendre à la transformer dans un sens positif. Elle peut développer votre optimisme et votre joie de vivre. Il est préférable de ne pas manger avant le cours, mais de boire au moins 2 verres d'eau, de se munir d'une couverture, d'un coussin ferme et d'un tapis de sol et d'arriver 10 min avant afin de mieux se préparer à cette séance.

Le premier cours est offert.

Renseignements au 05 53 90 81 47.



■ Rémi Robin nous a quittés

Avec la disparition de Rémy Robin, c'est véritablement une page de l'histoire de Saint-Aulaye et de notre canton qui se tourne, une figure locale qui s'efface, une certaine idée de la fonction d'élu faite de disponibilité et d'enthousiasme, engagement dans lequel il s'était accompli pleinement, lui donnant sans doute le meilleur rôle de sa vie.

Rémi Robin était né le 1^{er} octobre 1916 au village de la côte à Saint-Aulaye, d'Elodie Rullier et de Gabriel Robin, boucher, qui décèdera 2 ans plus tard en 1918 des suites d'une maladie contractée à la guerre.

Rémi, son frère Anatole, 7 ans et sa sœur Marie-Madeleine, 6 ans deviennent alors pupilles de la Nation et connaissent une vie d'enfant modeste.

Placé à 12 ans chez M. Rullier comme apprenti-boucher, il suit régulièrement celui-ci à sa ferme de Nabinaud pour l'aider dans ses travaux.

C'est là qu'il rencontre François Mitterrand qui attendait que la partie de cartes se termine pour prendre son cours de latin avec l'abbé Marcellin.

Rémi Robin gardera un souvenir précieux de ces jeux d'enfance et rencontres occasionnelles mais régulières et c'est tout naturellement que Régine, sa fille, amenée à rencontrer, dans le cadre professionnel, le 1^{er} Secrétaire du Parti Socialiste d'alors, lui remémorera cette époque des jeunes années à Nabinaud plusieurs dizaines d'années plus tard. Le lien était renoué.

Rémi Robin s'est engagé très tôt, c'est-à-dire en 1934, à l'âge de 18 ans, dans les jeunesses socialistes, porté par l'envie d'une grande justice sociale.

Mobilisé en 1939, il découvre la guerre avec la bataille de Dunkerke, épisode tragique pour tous qui marquera son attachement à la France Libre.

Démobilisé, il rencontre Paulette Dussoutras, « la chance de sa vie », comme le dit joliment sa fille Régine, Paulette avec qui il se mariera en octobre 1940 et à qui il offrira 2 enfants : Gérard l'aîné et Régine.

Désormais installé dans sa vie active, épaulé solidement par son épouse dévouée, c'est tout naturellement qu'il devient Conseiller Municipal en 1959.

Cette passion pour le rôle d'élu ne le quittera jamais à tel point qu'elle passait forcément avant la vie familiale et professionnelle.

L'ancrage dans la campagne eulalienne solidement chevillé au corps, il ne quittait que très rarement son village natal et lorsque cela lui arrivait, comme lors d'un Congrès des Maires à Marseille dans les années 70, il lui fallut faire demi-tour pour rentrer dare-dare, oppressé qu'il était dans cette grande ville sans prés, sans vaches, sans chênes et sans Eulaliens.

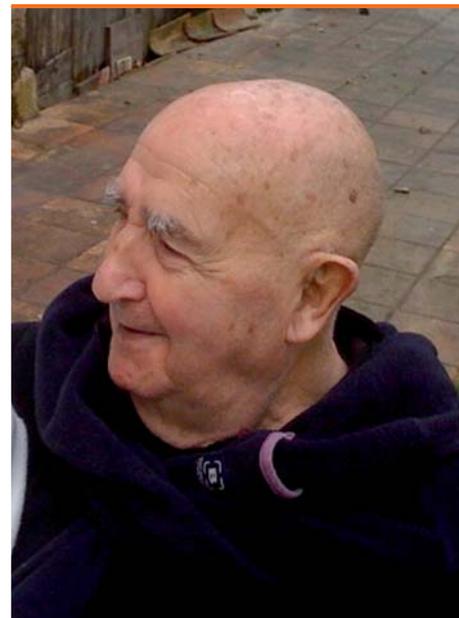
Après son premier mandat de Conseiller Municipal, il devient 1^{er} adjoint du Maire Paul Broquaire de 1965 à 1971, date à laquelle il entame sa remarquable série de 3 mandats de maire consécutifs.

Fidèle en amitié, François Mitterrand viendra lui rendre visite à plusieurs reprises, en visite officielle comme en 1987 ou en visite privée pour se rendre à notre église romane, à Aubeterre, à Nabinaud évidemment, en famille ou accompagné de Roland Dumas ou de Robert Badinter.

Homme de dialogue, avenant et affable, Rémi Robin possédait la Mairie ; elle était devenu sienne au fil des ans, ce qui ne manquera pas d'occasionner quelques turbulences lors de son dernier mandat avec l'issue que l'on connaît.

Mais il aimait le combat et ne craignait pas les échecs.

Fier de ses réalisations accomplies avec l'aide de ses différents conseillers municipaux, il aimait rappeler son œuvre ou son implication dans les réalisations dont la longue liste témoigne du travail effectué : construction de la maison de retraite, du collège, qui lui a valu les palmes académiques, de la poste, de la perception, des tribunes du stade de football, réfection de la salle des fêtes, du cinéma, de l'église, lotissement des Chenevières, des Henrys, résidence de La Garenne, le lagunage, le début de



Rémi ROBIN (1916 - 2010)

l'assainissement collectif, le remembrement, etc.

Ce fort tempérament, qui éprouvait sans doute le besoin de revanche sociale, obtiendra la reconnaissance de son engagement et de sa pugnacité en recevant la légion d'honneur des mains du Président de la République François Mitterrand.

Chacun d'entre nous pense forcément à l'après, à la trace, au sillon qui restera lorsque le moteur se sera arrêté.

La foule, très nombreuses aujourd'hui, montre que l'homme avait fortement marqué de son empreinte la vie de Saint-Aulaye et au-delà.

A Paulette son épouse, à Gérard et Régine, à ses petits et arrières petits-enfants à toute sa famille, le Conseil Municipal de Saint-Aulaye, Jean-Jacques Gendreau Conseiller général, les élus et les membres du Parti Socialiste présentent leurs très sincères condoléances.

Yannick Lagrenaudie

■ Décès de Suzanne Hilaire

La Municipalité tient à rendre hommage à M^{me} Suzanne Hilaire décédée des suites d'une longue maladie le 5 avril 2010 à l'hôpital de Saint-Aulaye.

Nommée à l'école Maternelle de Saint-Aulaye en provenance de Parcou, Suzanne Hilaire a terminé sa carrière dans ce même établissement en tant que Directrice.

Toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyée auront pu apprécier sa discrétion, son sens de la rigueur professionnelle et ses qualités pédagogiques.

Elle a su, avec ses collègues et le personnel d'encadrement, participer au développement de l'école Maternelle et contribuer ainsi à la bonne marche de l'établissement

renové que nous connaissons aujourd'hui.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à Marcel, son époux qui a beaucoup participé à la vie eulalienne comme Directeur d'Ecole, Conseiller Municipal, membre très actif de SAS, etc, à ses enfants et à toute sa famille.

■ Espelette découvre Saint-Aulaye

La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir pour deux jours trois élus représentant Espelette, village bien connu du Pays Basque. Leur venue fait suite au voyage effectué l'an dernier par des élus Eulaliens en vue d'échanges scolaires, culturels, sportifs, festifs, etc.

Situé dans la même région, l'Aquitaine, Saint-Aulaye et Espelette ont cependant des particularités différentes : langue et culture basque fortement marquées d'un côté, village typique et dynamique, mise en valeur du terroir avec le piment AOC, une notoriété affirmée.

Culture occitane, moins présente certes, village de caractère, bastide authentifiée par la charte de 1288, des manifestations reconnues avec les Musiques Epicées et la foire à La Latière de l'autre. Et des points commun : celui entre autres de vouloir dynamiser le village et de s'ouvrir aux autres et une même façon d'aborder le rôle de l'élu. La rencontre

fut extrêmement chaleureuse et positive.

Venus à l'occasion de la Foire à La Latière, ils ont pu apprécier, le lieu et la gastronomie périgourdine, ont participé à l'émission de France Bleu Périgord, à la démonstration de cuisine de la truffe et du foie gras de Pierre Corre, ont rencontré notre députée Colette Langlade, Jean-Jacques et Béatrice Gendreau ; ils ont également assisté au début de la messe avec les sonneurs, goûté l'omelette à l'aillet et ne s'attendaient pas à pareille foule en plein milieu de la forêt.

Leur visite s'est terminée par une réception à la mairie où ils ont offert à la Municipalité une magnifique nappe en linge basque qui honorerait la table de la salle des mariages. En échange Couteau de Nontron et maison double de Lilian Longaud sont désormais basques. Cette rencontre ouvre donc des perspectives pour de futurs échanges.



■ 20 000 visiteurs à la Foire à la Latière



Foire à la Latière : record d'affluence !

Cette édition des 30 avril et 1^{er} mai a connu une forte fréquentation avec 6 400 véhicules, ce qui représente 20 000 personnes sur les 2 jours. C'est la 3^{ème} meilleure affluence depuis que le nombre de visiteurs est comptabilisé.

Avec ses allures de salon de l'agriculture, le premier jour de la foire a séduit le public venu admirer ou acheter vaches, chevaux, ânes, volailles et alpagas !

Cette année, le chef Pierre Corre, de l'auberge de la Truffe à Sorges, proposait de faire goûter et découvrir ses recettes aux visiteurs. Les deux jours, les animations gratuites

proposées par la municipalité ont fait le plein : grimpe dans les arbres, jeux traditionnels, Silba et son stand "Vache à voir !"... Sans oublier la présence des Croquants d'Escornabiou, fidèles interprètes de la musique traditionnelle périgourdine. Le 1^{er} mai, on pouvait déguster l'omelette à l'aillet géante et assister à la fête du chien. La messe et le pèlerinage à la fontaine Sainte-Eutrope étaient aussi au programme. La Municipalité remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réussite de cette manifestation traditionnelle et donne rendez-vous le 11 septembre pour la foire d'automne.



Claude Dagail, métier : éditrice.

■ Une éditrice à la bibliothèque

A la bibliothèque municipale, Claude Dagail est venue présenter aux enfants de l'école élémentaire son métier d'éditrice. Toutes les activités de la bibliothèque sont présentées sur le blog : <http://staulaye.over-blog.com>

■ Les peintres récompensés

L'association Couleurs d'Aquitaine a organisé en partenariat avec la ville un premier concours de peinture. Malgré la météo peu clémente, des courageux sont venus exercer leur art sous des parasols transformés en parapluies ou dans leur véhicule.



Les récompensés.

■ Les animations de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye :

Le programme de votre été :

Mercredi 14 Juillet :

22 h : Feu d'artifice musical avec spectacle laser. La Plage

Samedi 24 Juillet :

21 h 30 : Spectacle d'imitations par Jean-André Peylet. La Plage

Samedi 31 Juillet :

A partir de 18 h : Nocturne estivale avec marché en centre-ville.

Animations musicales, expositions. Spectacle d'une troupe folklorique péruvienne en fin de soirée. Restauration sur place.

Infos 05 53 90 63 74.

Du 24 Juillet au 8 Août :

Exposition Cubaine

Du 31 Juillet au 7 Août :

Stage de musique

Jedi 5 Aout :

Soirée dégustation

Vendredi 13 Août :

A partir de 18 h : Nocturne estivale avec marché en centre-ville.

Animations musicales, expositions. Spectacle d'une troupe folklorique polynésienne en fin de soirée.

Restauration sur place.

Infos 05 53 90 63 74.

Vendredi 20 Août :

21 h 30 : Spectacle de Franky Filing (artiste ventriloque). La Plage.



Vendredi 6 et Samedi 7 Août : 15^{ème} Festival des Musiques Epicees

• Le 6 août 2010

1^{ère} partie : Landa's et Fingers Linking
Good - 2^{ème} partie : Sinsemilia

• Le 7 août 2010

1^{ère} partie: Ocho Y Media (Paris)

2^{ème} partie: NG la Banda

Renseignements et réservations:

www.musiques-epicees.com

■ Les visites guidées de Saint-Aulaye :

Mardi 6 Juillet , 3 Août :

Patrimoine caché de la Bastide.

Découverte du patrimoine « invisible » : tour des remparts, tour et fondations du château, clocher de l'église, curiosités cachées...

1^{er} départ 18h à l'Office de tourisme (15 places)

2^{ème} départ 19h15 à l'Office de tourisme (15 places)

1 € par personne. Gratuit – 6 ans – Pot de dégustation en fin de visite.

Mardi 13 Juillet, 27 juillet, 10 août, 24 août :

Les secrets d'une bastide

Visite commentée – Durée 2h

Départ 18h à l'Office de Tourisme

Mardi 20 Juillet, 17 août :

La vigne, le vin, le cognac.

Découverte des vignes à Cognac, rencontre avec un viticulteur, apéro au musée du Cognac.

Départ 18h à l'Office de Tourisme

2 € / personne.

Gratuit – 6 ans , Pot de dégustation en fin de visite.

25 Juillet – Saint-Aulaye

Sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Départ 9h30 devant l'église. Arrivée Abbaye d'Echourgnac

Halte à La Latière : ravitaillement, histoire des chemins de Saint-Jacques
Abbaye d'Echourgnac : pique-nique du terroir, découverte de l'Abbaye.

29 Juillet – Saint-Aulaye

Soirée Médiévale.

Flânerie aux flambeaux dans les rues de

la Bastide.

Animations médiévales : histoires, cracheur de feu, musique...

Départ 20h

Tarif : 1 € / pers

Gratuit – 3 ans



Visite du vieux pont.

■ L'office de tourisme s'organise

L'office de tourisme intercommunal se met en place progressivement. D'ici la fin du premier semestre 2011, la structure devrait être opérationnelle.

Ce projet se concrétise grâce aux efforts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye (CDC) et de la Commune de Saint-Aulaye. Vincent Lucas, recruté par la C.D.C. et la commune de La Roche-Chalais, s'est vu confié la responsabilité de l'Office de Tourisme.

A Saint-Aulaye, un espace d'exposition des savoirs-faire et de la gastronomie locale a été mis en place.

Avec la volonté de promouvoir et

d'animer le territoire, l'Office propose des opérations concrètes dès cette année avec l'organisations de six manifestations sur six communes différentes (voir agenda ci-contre). Concernant la promotion touristique, un site internet a été mis en place (www.tourisme-saintaulaye.fr) et une page facebook a été créée. Des éditions papiers, placées sous le signe du développement durable avec l'emploi de papier recyclé, ont vu le jour : calendrier des animations sur la CDC et La Roche-Chalais, et le premier guide pratique avec les sites à visiter, ce que l'on peut voir, faire, manger, et où l'on peut dormir. Une édition de sets de table destinés aux

restaurants du canton a été réalisée avec 50 000 édités cette année contre 20 000 l'an passé.

Pour découvrir le patrimoine, les visites guidées, animées bénévolement par David Dessaigne, se dérouleront tous les mardis en juillet août à partir du 6 juillet. Les visites gratuites seront conservées et des visites guidées thématiques payantes (1 €) seront organisées pour la première fois.

Enfin, pour mieux satisfaire les demandes des touristes et des habitants du canton les locaux d'accueil ont été réaménagés et du mobilier a été acquis par la C.D.C. Enfin, l'éclairage va être modifié par la municipalité de Saint-Aulaye.